



PREFECTURE
Cabinet
Service des Sécurités

Chartres, le 7 juin 2018.

P154

La Préfète d'Eure-et-Loir

à

Mesdames et Messieurs les Maires .

Objet : Coupe du monde de football 2018 – Retransmissions des matchs sur grands écrans.

La prochaine coupe du monde de football qui se tiendra en Russie du 14 juin au 15 juillet 2018 est susceptible de donner lieu à des initiatives visant à retransmettre publiquement les rencontres dans vos communes.

Dans le contexte de menace terroriste actuel, il est fortement recommandé que ces retransmissions puissent se dérouler dans des espaces clos ou délimités (stades, salles omnisports, salle de spectacle...) dont l'accès devra être strictement contrôlé par un dispositif de sécurité à la charge de l'organisateur. Ces sites devront, en outre, être en règle au regard de la réglementation ERP et faire l'objet d'un dispositif de secours.

Pour les retransmissions qui seraient maintenues sur l'espace public ouvert, il conviendra, en lien étroit avec les forces de l'ordre et mes services, de définir les mesures de sécurité que les organisateurs devront prévoir et notamment la mise en œuvre de périmètre de protection sur la base de l'article L.226-1 du code de la sécurité intérieure.

Afin de préparer les dispositifs qui encadreront ces rassemblements et pour toutes retransmissions prévues sur l'espace public ouvert de vos communes, je vous invite à me communiquer, dans les meilleurs délais, les plans d'implantation des écrans ainsi que les dates et les horaires de diffusion des matchs, à l'adresse mail suivante :

pref-coupe-du-monde-2018@eure-et-loir.gouv.fr

Mes services restent à votre disposition pour toutes informations complémentaires quant à la sécurisation des retransmissions de matchs sur grands écrans dans le cadre de la coupe du monde de football.

Sophie BROCAS



Place de la République – CS 80537 - 28019 Chartres Cedex – Standard : 02 37 27 72 00

Horaires d'ouverture de la préfecture :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 9h00-12h30 / 14h00-16h30 (le vendredi : 16h00)

Pour les modalités de délivrance de titres, consulter www.eure-et-loir.gouv.fr, rubrique "Démarches administratives"

